

Journal de Roubaix

A. VANESTE 80, Rue Nationale, LILLE. Choix le plus complet de BAQUES de FIANÇAILLES JOYAUX pour CORBELLES DE MARIAGE.

TARIFF D'ABONNEMENTS.— Pour les Départements du Nord et du Pas-de-Calais...

Bureaux et Rédaction: Roubaix: 71, Grande-Rue. — Tourcoing, rue Carnot, 5

Directeur-Propriétaire: Alfred REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES: A. VANESTE, aux bureaux du Journal, Grande-Rue, 71, à Tourcoing...

LE CRIME DE MOUSCRON (RISQUONS-TOUT) DEVANT LA COUR D'ASSISES DE DOUAI

NOTRE ARMÉE COLONIALE

Certes, on n'aurait pas pu, jusqu'ici, dire à la Chambre, à propos de la discussion du budget... On a terminé avec le budget de la guerre...

bien qu'à Madagascar et sur le continent africain, des réserves presque incépuisables d'indigènes dont nous pouvons faire d'excellents soldats pour une guerre coloniale...

INFORMATIONS

LA SANTÉ DE M. WALDECK-ROUSSEAU Paris, 4 mars. — À l'issue de la visite qu'ils ont faite à midi au président du Conseil, les docteurs Pourrier et Babinski ont signé le bulletin suivant: « Nuit bonne. Dépression moins grande. Douleurs moins vives dans l'épaule, dont on pourra commencer demain le massage. Repos absolu. »

des musiques qui jouaient la Marche de Sambre-et-Meuse, devant le char funéraire. L'inhumation a été faite à Fontenay-sur-Eure...

EDOUARD VII A PARIS Londres, 4 mars. — Le roi Edouard, en se rendant à Cannes, s'arrêtera deux ou trois jours à Paris. Il y arrivera le 22 mars par le train de Boulogne.

DUEL ENTRE DÉPUTÉS Budapest, 4 mars. — Le duel entre MM. Tiszta et Rakowsky, deux membres de la Chambre des députés, a eu lieu cette après-midi. Le combat a été très vif. M. Rakowsky a été gravement blessé au bras droit. Les adversaires ne se sont pas reconciliés.

TROUBLES AU SENEGAL Saint-Louis, 4 mars. — Les troubles dans la région de Trarzas motivent l'envoi de troupes. Yamar Badjo, chef de Ouakro, et Hamet Saloun, roi des Trarzas, ont infligé une sanglante défaite à Ould-Sidi, frère du roi des Trarzas, à la suite de dissensions causées par la succession au trône.

ARRÊSTATION D'ANARCHISTES A BILBAO Bilbao, 4 mars. — Des anarchistes ont été arrêtés hier; ce sont les nommés François Duroux et Henri Luisinier, Français; Albert Basols, Suisse, et deux Espagnols.

ARRÊSTATION D'ANARCHISTES A BILBAO (suite) Deux autres Espagnols et deux Anglais ont été arrêtés. La police recherche encore deux autres Français. Les quatre premiers venaient de France.

LA TAXE DES JOURNAUX Paris, 4 mars. — On a distribué aujourd'hui aux députés le rapport fait par M. Marcel Sembat, au nom de la commission du budget chargée d'examiner le projet de loi concernant les journaux et écrits périodiques et les imprimés non périodiques.

Le rapporteur proposait de fixer de la façon suivante la taxe des journaux, périodiques et imprimés non périodiques:

deux poids et deux mesures, des décrets inquisitoriaux et des formalités vexatoires. Le président arrêta l'avocat en lui reprochant de faire des personnalités.

UNE FILLETTE ÉTRANGÉE A PARIS

Paris, 4 mars. — Nous avons dit qu'un crime épouvantable s'était découvert hier soir, sur le versant nord de la Butte-Montmartre, près du cimetière Saint-Vincent, rue des Saules.

Un jeune garçon de quinze ans, Charles Pelletier, fils d'un gardien de la paix, à dix heures, rentra d'un cours de dessin, fit la lugubre découverte d'un cadavre; il allait arriver au domicile de ses parents, qui demeurent au numéro 29.

Le corps était une jeune fille de dix ans, les pieds nus, le visage défiguré, une corde autour du cou, la tête enfoncée dans la poitrine.

On se hâta de dénouer toutes ces attaches, on commença par celle du cou. La fillette respirait encore, et elle eut même une forte expiration qui fit croire qu'on pouvait la sauver. Un médecin fut appelé, mais ne put constater le décès.

LE CONGRÈS SOCIALISTE DE TOURS

Tours, 4 mars. — Le Congrès socialiste, dans sa séance de cette après-midi, après avoir décidé le tirage à 6,000 exemplaires de la déclaration de principe adoptée hier soir sur la proposition de M. Durieux, a décidé que le prochain Congrès se tiendrait à Bordeaux.

Le Congrès vota ensuite l'exclusion du parti socialiste de M. Moreau, conseiller municipal de Paris, incriminé d'avoir fait mettre à pied des ouvriers de la Ville, pour insoumission.

Enfin, M. Caudrière a demandé l'exclusion du parti socialiste, des députés qui ont voté des félicitations à l'armée de Chine. M. Krauss, l'un des députés, a fourni des explications sur son vote.

Après quoi, l'ordre du jour fut simple, appuyé d'ailleurs par M. Viviani, a été adopté par une grande majorité, comme sanction à cet incident.

LES TROUBLES DE DIMANCHE A PARIS

Paris, 4 mars. — Sur mandat de M. Auzat, juge d'instruction, des perquisitions ont été opérées ce matin chez les anarchistes arrêtés à la suite de la bagarre de la place de la République.

Parmi les individus arrêtés se trouvent cinq anarchistes russes, qui seront expulsés à l'achèvement de la peine que prononcera contre eux le tribunal correctionnel.

Prompte répression Paris, 4 mars. — Le tribunal correctionnel a condamné, à des peines variant de 15 jours à 4 mois de prison, dix individus arrêtés pendant la manifestation de dimanche.

LE PROCÈS DES PETITES-SŒURS DE L'ASSOMPTION

Saint-Etienne, 4 mars. — Les forces policières sont énormes. Les Petites-Sœurs sont acclamées à leur entrée au tribunal par l'élite de la population et par une foule nombreuse d'ouvriers et d'ouvrières.

Le procureur demanda au public de s'abstenir de toute manifestation. M. Tesseraud de Mantel explique pourquoi les Sœurs n'ont pas demandé l'autorisation.

Le procureur, dit-il, les accuse d'avoir obéi à des ordres étrangers et à des motifs particulièrement impieusement.

M. Tesseraud de Mantel fait ensuite ressortir le caractère illégal qui existe entre la façon dont on traite la franc-maçonnerie qui n'a jamais été l'objet de poursuites, avant la loi de 1901 et les associations religieuses.

LE TRAVAIL DANS LES MINES

Paris, 4 mars. — La Commission sénatoriale relative à la journée de travail dans les mines s'est réunie aujourd'hui sous la présidence de M. Waddington.

Elle a entendu MM. Drey, président, et Gruner, secrétaire général du Comité des houillères de France, ainsi que plusieurs directeurs des mines des bassins houillers du Nord, du Centre et du Midi.

La Commission entendra demain les représentants des industries métallurgiques et des 12 mars les délégués des syndicats d'ouvriers mineurs.

Le gouvernement et le Parlement étaient représentés; six discours ont été prononcés.

Le ministre des colonies a parlé le premier. Il a retracé la vie de M. Ballay, un vie consacré tout entier à servir la France.

M. Ballay a été nommé gouverneur de l'Afrique occidentale avant d'être nommé gouverneur du Sénégal, alors que la fièvre jaune et le choléra se répandaient, et a fait ressortir l'héroïsme de son dévouement.

M. Étienne a ensuite pris la parole et, après avoir rappelé en termes émus la carrière si bien remplie du défunt, il a annoncé qu'une statue lui serait élevée à Chartres.

D'autres discours ont été prononcés par MM. Carot, président du conseil général du Sénégal; Jouanneau, vice-président du conseil général d'Eure-et-Loir; Fessard, maire de Chartres; et Gaboriand, représentant de la Guinée au conseil supérieur des colonies.

Les troupes et les sociétés ont alors défilé, au son

LE SUCOESSEUR DE M. DOUMER

Paris, 4 mars. — La Patrie croit savoir qu'il est question de donner pour successeur à M. Doumer, comme gouverneur général de l'Indo-Chine, M. Laurent, directeur général de la comptabilité au ministère des finances et actuellement commissaire du gouvernement pour la discussion du budget.

LES FUNÉRAILLES DE M. BALLAY, GOVERNEUR GÉNÉRAL DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE. Chartres, 4 mars. — Aujourd'hui ont eu lieu, à la cathédrale de Chartres, les obsèques nationales et religieuses du docteur Ballay, ancien gouverneur de la Guinée française, l'une de nos plus pures gloires coloniales.

M. Étienne a ensuite pris la parole et, après avoir rappelé en termes émus la carrière si bien remplie du défunt, il a annoncé qu'une statue lui serait élevée à Chartres.

D'autres discours ont été prononcés par MM. Carot, président du conseil général du Sénégal; Jouanneau, vice-président du conseil général d'Eure-et-Loir; Fessard, maire de Chartres; et Gaboriand, représentant de la Guinée au conseil supérieur des colonies.

Les troupes et les sociétés ont alors défilé, au son

LE CRIME D'ASNIÈRES par Xavier de Montépin

À l'habitat domestique, sous la direction d'Albert, étaient transformés la chambre du comte en chambre d'ordres... Le chef de la sûreté, en quittant la rue de Rome, était rendu au parquet pour apprendre au procureur de la République la catastrophe survenue à Charbonnet, la mort foudroyante du comte, et lui transmettait la prière faite par le fils, si non de lui remettre à une esquisse et d'étouffer l'affaire, au moins d'arrêter le bruit — par conséquent le scandale — qui ne manquerait pas de se produire autour du nom de Noël, si on connaissait l'intention dont la malheureuse Andrée avait été victime.

et état demandé à être déterminé de façon précise, officielle... Vers huit heures du matin, il appela le valet de chambre du feu comte. — Vous fussiez à l'endroit de muni par un dévouement profond et je sais que je puis compter sur vous... — Je vais sortir... — Si le comte était vivant et si les vos questionnement, vous leur répondrez que mon père est mort dans son lit d'une attaque d'apoplexie foudroyante, et que ma jeune sœur, à laquelle il importait d'éviter de trop pénibles émotions, a été envoyée, pour quelques jours chez des amis de province... — C'est bien compris, n'est-ce pas?... — Oh! j'ai parfaitement, monsieur le vicomte... — Excusez-moi, monsieur... je dois dire maintenant: « Monsieur le comte... » je m'y habituerai... — Albert entra chez lui, rue de Rome, afin de procéder à une nouvelle toilette de grand deuil, prit une voiture, donna l'ordre de le conduire à l'hôtel de Charonnet et se fit connaître au directeur de l'établissement.

— Je ne puis, monsieur, vous autoriser à voir mademoiselle de Noël, avant d'en référer au médecin en chef. — Est-il l'heure en ce moment? — Oui... — Il fait sa visite... — Cette visite sera-t-elle longue? — Vous devez comprendre quelle est mon impatience d'être admis auprès de ma pauvre sœur. — Je le comprends à merveille, monsieur, et si vous voulez bien me suivre nous allons rejoindre le médecin à qui vous adresserez immédiatement votre demande. — Le directeur, guidant Albert, lui fit prendre le chemin de la section où Andrée se trouvait placée. Comme il franchissait ensemble la porte de la cour de cette section, le docteur sortait d'une des grandes salles avec ses élèves et ses aides. La présentation de M. de Noël eut immédiatement lieu; le jeune homme exposa son désir. — Je me rends à la cellule de votre sœur, monsieur, et vous pouvez m'accompagner... — répondit le médecin. — Je suis heureux que vous soyez venu! — Qui sait si votre présence intentionnelle ne déterminera pas chez notre malade un moment de lucidité.

— Ah! que Dieu le veuille, monsieur! — s'écria Albert avec une émotion bien jouée. — Pourriez-vous venir voir ma pauvre sœur? — Venez, monsieur. — On se rendit à la cellule de la jeune fille. Le médecin en chef y pénétra le premier et fit signe au jeune homme de le suivre.

Andrée, comme la veille, à demi cachée sous le voile doré de ses cheveux flottants, était assise sur le pied de son lit... — Son visage livide semblait amaigri; — un large cercle de bistre entourait ses paupières; — ses yeux n'avaient point de regards. — Elle est perdue... ce sera l'affaire de quelques jours... tout est perdu... — Elle avait, cependant, oublié par le rôle qu'il s'était imposé et s'en acquittait avec une habileté de professionnel, il dit, en se levant, à la jeune fille et lui prit les mains en s'écriant avec des sanglots. — Andrée... Andrée... Ma sœur chérie... Ma sœur bien-aimée... Me voyez-vous?... Me reconnaissiez-vous?... — Parle-moi, je t'en supplie! — En entendant la voix de son frère, la fille tressaillit. — Le docteur qui ne la perdait pas un instant de vue dit vivement: — Vous voyez la frappée, monsieur... Parlez encore, je vous en prie... — Albert poursuivit: — Réponds-moi, ma chérie... — Me voyez-vous?... Me reconnaissiez-vous?... — L'enfant avait laissé dans les mains de son frère ses mains mignonnes brûlantes de fièvre. Elle leva sur lui ses deux grands yeux couleur de ciel dont, pendant une seconde, les prunelles éteintes semblaient se raviver. (À suivre) XAVIER DE MONTEPIN.